



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 28 octobre 2020

Le vendredi 16 octobre 2020 en Sous-Préfecture de Bonneville, de 9 h 00 à 11 h 46, Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS) de la société SGL CARBON à Passy.

Etaient présents :

SGL CARBON

Monsieur Pierre PRAICHEUX Directeur de SGL CARBON, accompagné de monsieur Sylvain COLLET, responsable Hygiène Sécurité Environnement de SGL CARBON.

Représentants des administrations concernées

Madame Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'UiD – DREAL des 2 Savoie,
Monsieur Didier LUCAS, inspecteur de l'environnement à l'UiD – DREAL
inspecteur référent chargé du suivi de l'établissement SGL CARBON à Passy.
Madame Colette CHARRIER Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission
Monsieur Grégory ROULIN, ARS Délégation départementale 74

Représentants des Collectivités

Monsieur Maurice SADZOT, conseiller municipal mairie de PASSY
Monsieur Serge REVENAZ, maire de DOMANCY
Monsieur Jean-Marc PEILLEX, président de la CCPMB, maire de SAINT-GERVAIS
LES BAINS
Monsieur Rémi BOUTROIS, conseiller municipal mairie de SAINT-GERVAIS LES
BAINS
Madame Carole WAGNER, conseillère municipale mairie Les HOUCHES
Monsieur Daniel RODRIGUES, conseiller municipal mairie de SERVOZ
Monsieur François WURTZ, représentant Conseil Départemental de Haute-
Savoie

Représentants des associations de protection de l'environnement

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, médecin généraliste, FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT 74

Monsieur Alain NAHMIAS, association pour le respect du site du Mont-Blanc, ARSMB
Madame Annette BORDON, association citoyenne et républicaine de Passy, ACP

Monsieur Louis RAMELLO, association pour la qualité de la vie à Passy, AVP
Monsieur Gérard HOLZEM, association pour la qualité de vie à Passy, AVP

Personnes qualifiées

Monsieur Guillaume BRULFERT, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
Madame Sabrina PONTET, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2019 – Président de la séance.
- 2) Activité de l'établissement en 2019 /2020 et perspectives pour fin 2020 et 2021 – SGL CARBON.
- 3) Actions de l'administration en 2019 (y compris examen tierce expertise INERIS) – UiDDS-DREAL.
- 4) Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques canalisés et diffus en 2019 (y compris accidents / incidents) – SGL CARBON.
- 5) Premier bilan de la surveillance environnementale mise en place début 2019 – SGL CARBON.
- 6) Bilan de la surveillance de l'air dans l'environnement en 2019 – ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.
- 7) Rejets dans l'eau. Situation et actions / projets à venir - SGL CARBON.
- 8) Production et gestion des principaux déchets générés par l'activité de l'établissement de Passy au titre de l'année 2019 - SGL CARBON.
- 9) Questions diverses et échanges entre les participants.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2019

Après avoir demandé s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la réunion du 14 juin 2019, ce document est déclaré approuvé par monsieur le Sous-Préfet. Il donne alors la parole à Monsieur PRAICHEUX pour la présentation du point n°2 de l'ordre du jour.

2) ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 2019-2020

(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur PRAICHEUX indique que 2020 est une année de creux et que SGL CARBON escompte un redémarrage de l'activité en 2021.

DISCUSSION :

Monsieur Le Sous-Préfet demande à quoi est dû ce creux.

Monsieur PRAICHEUX répond que SGL CARBON a perdu un gros client en 2019 sur le secteur de la graphitacion.

Monsieur PEILLEX indique qu'il s'agit d'un discours simpliste et qu'il convient de comparer une activité à son chiffre d'affaires et à ses bénéficiaires.

Monsieur PRAICHEUX ajoute que le groupe SGL a été impacté par la crise sanitaire liée au COVID ; il indique que le directeur général de SGL CARBON Chedde n'a pas pu se rendre sur le site de Passy en raison de la crise sanitaire, les déplacements étant interdits au sein du groupe SGL CARBON.

Monsieur NAHMIA demande à Monsieur PEILLEX ce qu'il attend de la visite du site par le président de SGL CARBON.

Monsieur PEILLEX indique que la région n'a pas été classée à risques, que ce dossier doit être un vrai dossier « gagnant gagnant ». Il ajoute qu'il convient de ne pas laisser les pollutions aux générations futures. De plus, le Département, la Région et l'État sont là pour régler les problèmes sanitaires.

Par courriel du 21 octobre 2020, Madame PRELOT-MATHEY a fait savoir que contrairement à ce qu'affirme Monsieur PEILLEX, la région AURA a été classée zone à risques par l'institut allemand Robert Koch le 09 septembre 2020 ; avec toutes les contraintes qui en découlent entre autres pour les voyageurs et donc le directeur du groupe SGL CARBON.

3) Actions de l'administration en 2019

(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur LUCAS indique que l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 formalise le plan d'actions concernant la réduction des émissions diffuses. Il indique qu'en mars 2018 il y a eu une proposition de SGL CARBON pour réduire les émissions diffuses en ce sens.

Concernant la surveillance dans l'environnement, monsieur LUCAS précise que l'exploitant doit remettre chaque année un bilan annuel des résultats.

Il ajoute que suite à la tierce expertise de l'évaluation des risques sanitaires par l'INERIS, l'exploitant devra fournir, pour fin 2020, la synthèse annuelle (au titre de l'année 2020) de la surveillance dans l'environnement. L'exploitant devra également en 2021 actualiser l'interprétation de l'état des milieux (IEM) en y intégrant les résultats de cette surveillance ainsi que les résultats des mesures de HAP dans le lait / fromage et les légumes qui ont été aussi demandées en complément. Les résultats de la surveillance environnementale de 2020, consolidée par les mesures dans le lait / fromage et les légumes, devront être comparés avec les données issues de la modélisation de l'ERS de novembre 2018. Cette comparaison devra permettre de se prononcer sur la validité de la modélisation proposée dans l'ERS suivant le modèle ADMS.

Discussion :

Monsieur PEILLEX demande s'il y a un lien entre le travail effectué par le laboratoire AIR LICHEN commandé par SGL et celui commandé par la CCPMB.

Monsieur LUCAS répond par la négative ; le travail effectué n'est pas le même.

Monsieur PEILLEX s'interroge sur l'indépendance du laboratoire, selon lui, les résultats tardent à être communiqués.

Monsieur COLLET indique que SGL passe une commande spécifique à AIR LICHEN et que les lichens installés sur le site ont été mis en place depuis seulement 5 mois ; les résultats ont été décalés depuis la crise sanitaire liée au COVID.

Il ajoute que SGL travaille avec le laboratoire AIR LICHEN car il travaille déjà avec le SITOM, et cela permet de mutualiser les connaissances.

Monsieur PEILLEX indique que la CCPMB a fait une commande de surveillance au laboratoire AIR LICHEN et qu'elle essaye de faire le lien entre sa commande et la commande de SGL.

Madame JORSIN-CHAZEAU indique qu'il n'y a pas d'éléments objectifs de suspicion de non indépendance du laboratoire AIR LICHEN.

Monsieur Le Sous-Préfet indique que si l'on peut comprendre le besoin de mutualisation des connaissances, la question de Monsieur PEILLEX sur l'indépendance du laboratoire a du sens, mais que la DREAL relève qu'il n'y a pas d'éléments objectifs de suspicion de non indépendance.

Monsieur NAHMIAS s'interroge sur la crédibilité de l'étude menée par AIR LICHENS ; selon lui le surveillé paye le surveillant.

Madame JORSIN-CHAZEAU indique que l'Etat n'impose aucune société de contrôle à SGL CARBON.

4) Bilan des rejets atmosphériques présenté par Monsieur COLLET (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur COLLET indique que l'usine SGL a enregistré une baisse significative sur les poussières de - 80 %, sur la période 2017 à 2019 et qu'il subsiste un point négatif sur les émissions de BaP qui ont augmenté de 13 % sur la même période.

Monsieur SADZOT demande ce que sont les Composés Organiques Volatils (COV).

Monsieur COLLET répond qu'il s'agit de polluants que l'on traite par des systèmes de traitement de fumées.

Monsieur HOLZEM demande en matière d'émissions diffuses, si l'usine peut travailler sans poussière extérieure car il y a un grand nombre de fenêtres cassées dans l'usine, non remplacées.

Monsieur COLLET répond que SGL est en avance sur beaucoup de sites dans le monde et que le site de PASSY dispose de hottes pour traiter les émissions diffuses.

Monsieur RAMELLO indique que dans la présentation de SGL il est noté que les poussières sont non dangereuses, or les produits utilisés par SGL sont des produits dangereux. Il indique qu'il aurait été souhaitable que SGL communique avec les habitants du secteur concerné lors des incidents survenus en 2019.

Madame PRELOT-MATHEY demande si l'on a des résultats concernant d'éventuelles mesures de goudrons.

Monsieur LUCAS indique que dans le cadre de la rédaction de l'arrêté d'autorisation de 2018, il n'y avait plus de sens à mesurer les goudrons dans les émissions atmosphériques.

5) Bilan de la surveillance environnementale 2019 par SGL : présentation de M. COLLET (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur COLLET indique qu'il y a quatre matrices de surveillance (air ambiant, dépôts atmosphériques, plants de salades et lichens) et qu'il y a deux catégories de polluants considérés (poussières et HAP). Pour l'heure SGL n'a pas encore obtenu les résultats de surveillance sur la salade et sur les lichens.

Discussion :

Monsieur BOUTROIS demande l'échéance de fourniture de ces résultats par le laboratoire.

Monsieur Le Sous-Préfet indique que ces éléments seront fournis avec le compte-rendu.

6) Gestion des déchets – présentation par Monsieur COLLET (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur COLLET indique qu'il convient de faire une distinction entre déchets et sous-produits.

Discussion :

Monsieur RAMELLO indique que les sous-produits ressemblent à des déchets, et qu'ils peuvent se disperser et ensuite se transformer en déchets. Il demande si les déchets produits par SGL sont adressés à un incinérateur spécial ou s'ils sont traités par l'incinérateur de PASSY.

Monsieur COLLET répond que ces déchets partent vers des incinérateurs spécifiques. Pour ce qui concerne les filtres à chaux, la chaux utilisée part en stockage dans des décharges spécifiques.

Monsieur NAHMIAS indique qu'il avait été envisagé par SGL d'arroser pendant la manutention des déchets.

Monsieur COLLET répond que l'arrosage pendant la manutention des déchets n'est pas satisfaisant car les tas ne sont pas statiques lors de ces opérations.

**7) Bilan de la surveillance de l'air dans l'environnement en 2019 – présentation par Mme PONTET, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.
(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Madame PONTET indique qu'il y a eu un renforcement du dispositif de surveillance des HAP et des PM. Elle indique que la contribution du chauffage aux bois intervient pour 80 % comme source du BaP et pour 62 % comme source des poussières PM10. Elle ajoute que pour les PM10 les analyses sont réalisées par des appareils en continu alors que pour les HAP est employée une méthode de prélèvements par filtre et mousse un jour sur trois, puis un jour sur six pendant la période de confinement lié au COVID.

Discussion :

Monsieur SADZOT demande si l'on connaît les sources de provenance des particules fines dues au bois, est-ce que l'on connaît la part de SGL dans l'émission des PM ?

Monsieur NAHMIAS demande si l'on pourra un jour interpréter ces résultats et savoir quelle est la source des HAP entre SGL ou le chauffage.

Madame PONTET indique que c'est bien le but de ces analyses, et qu'il convient de croiser les mesures faites par ATMO avec la météo et les données explicatives de l'activité de SGL. Madame WAGNER indique que chaque source de combustion a un traceur unique spécifique et qu'à partir de ce traceur, ATMO pourra dire quelle est la source d'émission.

Madame PONTET indique que pour le seul mois de janvier 2019, il a fait plus froid que l'année précédente donc on a fait appel à plus de chauffage et que les conditions météorologiques étaient défavorables ce qui a empêché les dispersions.

Monsieur Le Sous-Préfet ajoute qu'il convient d'être prudents et de bien distinguer les constats des interprétations de ces résultats.

**8) Rejets dans l'eau. Situation et actions / projets à venir – Présentation par Monsieur COLLET.
(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur COLLET indique que SGL a consommé 4 millions de m³ d'eau en 2018 et 3 millions de m³ en 2019. Il ajoute que sur les 14 hectares de superficie de l'entreprise, celle-ci récupère l'équivalent de 20 hectares du fait des eaux provenant aussi des voisins de l'usine.

Il indique que les réseaux de l'entreprise sont très anciens et qu'ils récupèrent en plus des flux générés par l'activité de SGL les flux générés par une entreprise de Travaux Publics de 300 agents, voisine du site de SGL.

Il mentionne que l'usine dispose de deux sources d'approvisionnement en eau, l'eau de l'Arve et l'eau de Joux. Il précise que l'eau de l'Arve est très chargée et de qualité incertaine.

Discussion :

Monsieur RAMELLO s'interroge sur la qualité de l'eau de l'Arve prétendue incertaine par Monsieur COLLET, au départ de l'approvisionnement de SGL.

Monsieur COLLET répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il y a des matières en suspension, et que le fer et l'aluminium retrouvés dans les analyses n'entrent pas dans le processus de fabrication de SGL CARBON, mais qu'il y en avait sur le site avant l'installation de SGL CARBON. De même pour l'arsenic retrouvé, il s'agit d'un polluant naturel qui est présent dans l'eau de l'Arve.

Monsieur RAMELLO demande d'où provient cet arsenic.

Monsieur COLLET indique qu'il fournira les analyses d'eau en même temps que le compte-rendu.

Madame WAGNER indique que la commune Les Houches a trouvé des traces d'arsenic au pied du Mont-Blanc dans une des sources de la commune.

Monsieur PEILLEX ajoute que la commune de Chamonix a été contrainte d'arrêter l'approvisionnement en eau à partir des sources et qu'elle a dû revenir aux pompages car il y avait trop d'arsenic dans les sources.

Monsieur RAMELLO demande si le principe de la décantation est un traitement suffisant pour pouvoir rejeter dans l'Arve.

Monsieur COLLET répond que ce principe apporte une très bonne efficacité.

Monsieur RAMELLO indique que les métaux lourds tels l'aluminium sont encore très importants dans les analyses.

Madame PRELOT-MATHEY indique que lorsque l'Arve rentre en crue importante, cela a des conséquences significatives sur les bassins de décantation.

Monsieur COLLET indique que le SM3A est en train de faire réaliser une étude concernant les effets des inondations et crues.

Madame JORSIN-CHAZEAU indique que c'est l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de janvier 2018 qui a fixé le cadre technique duquel découle le plan d'actions actuellement conduit par SGL CARBON en matière de rejets aqueux, et qu'à terme un nouvel arrêté préfectoral complémentaire viendra encadrer de nouvelles dispositions.

Monsieur NAHMIAS souhaite féliciter les services de l'État et souligne les efforts entrepris par SGL CARBON depuis 2017 suite à la pression de la société civile.

Monsieur PEILLEX indique qu'il a été saisi d'une demande des associations concernant l'obligation faite à SGL CARBON de réduire ses pollutions conformément à l'arrêté préfectoral de 2018. Il s'interroge pour savoir quelles mesures seront prises par SGL pour réduire les HAP ainsi que pour réduire les rejets de l'eau dans l'Arve.

Monsieur COLLET répond que la réduction des HAP est une priorité et que des discussions sont en cours avec les autorités pour fixer, à la baisse, des nouvelles valeurs limites d'émission.

Monsieur LUCAS indique que l'arrêté d'autorisation de janvier 2018 fixe le respect des mesures préconisées dans des conditions viables économiquement.

Monsieur PEILLEX indique qu'il conviendrait que SGL CARBON sépare ses réseaux d'eau.

Mme JORSIN-CHAZEAU indique qu'une étude technico-économique concernant la séparation des réseaux a été demandée par l'administration.

Monsieur COLLET indique que les eaux usées domestiques n'étaient pas jusque-là raccordées au système d'assainissement. Depuis 2017 SGL CARBON a avancé au pas de charge. En 2017, les études pour le traitement des fumées de la graphitisation ont été réalisées. En 2018, le traitement de fumées de la graphitisation a été mis en service, le plan d'actions pour la réduction des émissions diffuses a démarré et l'étude technico-économique sur la gestion des eaux du site a été réalisée. En 2019, le plan d'actions sur la réduction des émissions diffuses s'est terminé et les travaux de raccordement au réseau d'assainissement municipal ont été effectués. Les eaux sanitaires sont raccordées à 90 % depuis 2019 sauf sur le haut du site ; les sanitaires non raccordés ont été condamnés.

Monsieur PEILLEX fait remarquer que le discours de SGL CARBON a aujourd'hui changé et qu'il y a dorénavant plus de transparence.

Monsieur Le Sous-Préfet note qu'il y a eu des points positifs dans la démarche entreprise par SGL CARBON, que du chemin a été parcouru en termes d'efforts de réduction des pollutions même s'il reste encore du travail à accomplir.

Monsieur PRAICHEUX souligne qu'il s'agit là d'un travail d'amélioration, que le zéro rejet absolu n'existe pas mais que SGL CARBON doit tendre vers cet objectif.

Monsieur RODRIGUES indique que les mesures sont opérées sur le bassin de la CCPMB hors secteur de la commune de SERVOZ ; or la commune de SERVOZ est voisine de SGL CARBON et il déplore que la municipalité ne reçoive aucune donnée des résultats. Il demande si à l'avenir, ATMO ou SGL CARBON mettra des stations de mesures sur la commune de SERVOZ.

Monsieur BRULFERT indique qu'ATMO va aider la commune même si les stations de mesures ont un coût élevé.

Monsieur SADZOT indique que les HAP sont présents dans les PM, or, 70 % des PM proviennent du chauffage au bois.

Monsieur PEILLEX fait part des derniers résultats d'un récent sondage effectué pour la CCPMB, à savoir :

que 56 % des PM proviennent du fioul,

que 30 % des PM proviennent de l'électrique

et que le reste soit 14 % provient du chauffage au bois et pompes à chaleur.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 11 H 46.

Le Sous-Préfet,



Bruno CHARLOT

